



CITE DE MONTREAL

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS —
DEPARTEMENT DES EGOUTS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues suivantes, savoir:

QUARTIER ST-GABRIEL

Rue Beresford, entre les rues Rushbrooke et Wellington.

Rue Fortune, entre les rues Wellington et Favard.

QUARTIER ST-ANDRE

Avenue Western, des limites de la Cité allant vers l'est.

Rue St-Charles, de la rue Dorchester à ses limites.

QUARTIER NOTRE-DAME DE GRACES

Avenue Madison, de la rue Sherbrooke allant vers le nord.

Avenue Belgraves, de la voie du Pacifique à la rue Sherbrooke.

QUARTIER MONT-ROYAL

Avenue Sterling, du Chemin de la Côte Ste-Catherine à ses limites.

QUARTIER LONGUE-POINTE

Rue de Répentigny, de la rivière St-Laurent à ses limites.

Rue DeGrosbois, entre les rues Azilda et DeRépentigny.

Rue Bellevue, de la rue Rocheblavé, 250' vers l'est.

Avenue Lebrun, de la rivière St-Laurent à ses limites.

Rue Cadillac, du "Montreal Terminal Ry." à 1,100' au nord de la rue Sherbrooke.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront obtenir des permis du Département des Chemins.

Le tout suivant le règlement No 352, concernant les égouts.

STUART HOWARD,

Ingénieur Surintendant des Egouts.

Département des Egouts,

Hôtel-de-Ville,

Montréal, 30 mai 1912.



Soumission pour Bois

DES SOUMISSIONS SOUS ENVELOPPES CACHETEES, pour la fourniture de bois, adressées au Bureau des Commissaires et déposées à leur bureau à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi samedi le 8 juin 1912.

Les devis, formes de soumissions et tous renseignements désirés pourront être obtenus à l'Hôtel de Ville de l'Agent des Achats et des Ventes.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable à la Cité de Montréal, pour une somme égale à 10 pour cent du montant de la soumission faite sur la forme de soumission obtenue à cette fin, lesquels soumission et chèque seront mis dans l'enveloppe fournie à cette fin par l'Agent des Achats et des Ventes.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de répartir la quantité de matériaux à fournir entre les divers soumissionnaires et les soumissionnaires devront fournir et livrer la quantité de matériaux pour laquelle leur soumission sera acceptée par la Cité.

Les Commissaires se réservent aussi le droit de rejeter toutes ou aucune des soumissions et de recommander au Conseil l'acceptation de la plus basse ou d'aucune desdites soumissions.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés par le Bureau de Commissaires siégeant en assemblée



CITY OF MONTREAL

DIRECTION OF PUBLIC WORKS—SEWER
DEPARTMENT

PUBLIC NOTICE is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned streets, namely:

ST. GABRIEL WARD.

Beresford street, from Rushbrooke to Wellington Sts.
Fortune street, from Wellington to Favard streets.

ST. ANDRE WARD.

WESTERN AVENUE, from City limits Eastwards.
St-Charles street, from Dorchester to its limits.

NOTRE DAME DE GRACES WARD.

Madison Avenue, from Sherbrooke northwards.
Belgraves Avenue, from C. P. R. to Sherbrooke.

MOUNT ROYAL WARD.

Sterling Avenue, from St. Catherine Road to its limits.

LONGUE POINTE WARD.

DeRépentigny, from River St. Lawrence to its limits.
DeGrosbois street, from Azilda to DeRépentigny Sts.
Bellevue street, from Rocheblavé street, 250' eastwards.

Lebrun Avenue, from River St. Lawrence to its limits.
Cadillac street, from Montreal Terminal Ry. Co. to 1,100' north of Sherbrooke.

The proprietors wishing connections must take out permits from the Road Department.

All in accordance with by-law No 352, concerning sewers.

STUART HOWARD,

Engineer Superintendent of Sewers.

Sewer Department,

City Hall,

Montreal, May 30th. 1912.



Tenders for Lumber

SEALED TENDERS for the supply and delivery of lumber, addressed to the Board of Commissioners and deposited at their office, City Hall, will be received until noon, Saturday the 8th June 1912.

The specifications, forms of tenders and all information required may be obtained from the Sales and Purchasing Agent, City Hall.

No tender shall be considered unless it be accompanied by a cheque accepted by a Canadian Bank payable to the City of Montreal, for a sum equal to 10 per cent. of the amount of the tender, made on said tender, which cheque shall be enclosed, together with the tender, in the envelope supplied for that purpose by the Sales and Purchasing Agent.

The Board of Commissioners reserve the right to apportion the quantity of materials to be supplied between the various tenderers, and the tenderers shall supply and deliver the quantity of materials for which their tender shall have been accepted by the City.

The Commissioners also reserve the right to reject all or any tenders and to recommend to Council the acceptance of the lowest or any tender.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties by the Board of Commissioners, at their